



Informer

Conseiller

Financer

Réaliser



APPUI JURIDIQUE

[Accueil](#) > [Informer](#) > [Base d'expériences](#) > Romainville fait de l'agriculture urbaine un levier de développement (93)

 TERRITOIRES CONSEILS

Romainville fait de l'agriculture urbaine un levier de développement (93)



04/09/2017 Luc Blanchard

HABITAT - URBANISME – PAYSAGE

SEINE-SAINT-DENIS (93)

A trois kilomètres à l'est de Paris, la commune de Romainville veut renouer avec son passé agricole. Dès 2013, le plan local d'urbanisme autorise les constructions à usage agricole. Plusieurs jardins éphémères se créent, puis des micro-fermes et, bientôt, une tour maraîchère.

Les dernières vaches ont quitté la commune de Romainville en 1964, pourtant la longue histoire agricole de la commune est restée dans la mémoire collective. Le cadastre en témoigne, on y retrouve le tissu en lanière caractéristique des exploitations maraîchères. Afin de renouer avec ce passé et de préparer l'avenir, la commune collabore avec plusieurs associations de l'économie sociale et solidaire.

Forte volonté politique

"En 2013, lors de la révision du plan local d'urbanisme, à l'annonce de la réalisation d'une tour maraîchère, je passais pour une douce illuminée, se souvient la maire de Romainville, Corinne Valls. A l'époque, l'agriculture urbaine n'avait pas encore acquis ses lettres de noblesse et autoriser les constructions à usage agricole sur le territoire d'une commune de Seine-Saint-Denis prêtait encore à sourire." Depuis, grâce au soutien des élus, des associations qui développent le maraîchage et la pédagogie autour d'une alimentation saine à base de produits frais ont fait la preuve de la pertinence de cette approche.

Temps de l'expérimentation

Romainville est une commune qui connaît un fort renouvellement urbain. Plusieurs quartiers bénéficient du programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et des friches industrielles vont laisser la place à de nouvelles constructions. Sur l'une d'entre elles, la ville, aux côtés de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble, s'attache à créer un nouveau quartier de ville : la ZAC de l'Horloge. En attendant le démarrage des chantiers, elle propose une occupation temporaire de ces espaces délaissés à une association dédiée à l'agriculture urbaine, qui mène des actions à la fois pédagogiques, de formation et d'insertion et de vente.

Micro-pousses en circuit court

Cette association, soutenue par le réseau [Les Jardins de Cocagne](#), y a expérimenté avec succès la culture de micro-pousses : radis noirs et pourpres, choux rouges, petits pois, brocolis, tournesols... y sont cultivés dans des bacs par des salariés en insertion. En 2016, trois serres pour la culture de micro-pousses ont été pérennisées, sur 350 m². Les jeunes pousses sont récoltées tous les 15 jours et distribuées par le biais de circuits courts. Par exemple dans les cantines scolaires où une autre association locale prend en charge l'éducation au goût.

Impliquer les habitants

La multiplication des initiatives associatives a permis de sensibiliser la population, que la ville associe étroitement aux projets d'urbanisme à travers des conseils citoyens. Les habitants se sont appropriés le verdissement de la commune afin d'améliorer leur cadre de vie et de favoriser la création "d'emplois verts". Ce sont pour partie des emplois salariés. L'association le Paysan urbain compte par exemple 5 contrats en

insertion de 26 heures, 3 contrats CUI CAE pour des jeunes, 1 contrat CDD, 1 contrat prestataire (autoentrepreneur), 2 services civiques. Par ailleurs de nombreux bénévoles jardinent durant leurs loisirs, trient leurs déchets pour les valoriser en compost et bientôt en nourriture pour les poules. Les principes de l'économie circulaire, qui consistent à faire des déchets une ressource, ont été très bien compris.

Végétaliser la ville

Il ne s'agit pas de remplacer l'agriculture traditionnelle mais de végétaliser la ville en recréant une filière agricole. La municipalité promeut également les jardins familiaux et les jardins partagés, elle demande à ce que la plantation d'arbres fruitiers et la création de terrains maraîchers soient prévues dans les opérations d'urbanisme. En février 2017 elle a lancé un dispositif participatif de végétalisation de l'espace public baptisé Jardin'Émoi. Les Romainvillois peuvent s'inscrire sur un site internet dédié et, en collaboration avec les services municipaux, réaliser des plantations à proximité de leur domicile. Cette initiative est observée de très près par les communes voisines de l'EPT Est ensemble qui envisagent déjà de s'en inspirer.

Permis de construire déposé pour la tour maraîchère

Le point d'orgue de ce dispositif consistera à construire une tour maraîchère dans le quartier Marcel Cachin. "Le coût du projet s'élève à 4,6 millions d'euros. Nous avons eu du mal à obtenir des financements publics, explique Corine Valls, mais finalement la région nous a retenu dans le cadre d'un appel à projet intitulé 100 quartiers innovants, la métropole du Grand Paris et le département ont suivi. Des promoteurs privés nous accompagnent également dans cette belle aventure." Les 3.800 m² de cette future tour, dont la construction doit commencer à la fin de l'année 2017, sont répartis en deux ailes dont la plus haute culminera à 24 mètres. Plus de 1.000 m² seront dévolus à la culture, le bâtiment sera également doté d'un point de vente, d'un espace pédagogique ainsi que d'un atelier de germination et d'une champignonnière en sous-sol.

<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250279591383&nl=1>